

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1450**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces de rechange d'origine, d'accessoires, de produits divers et d'outillages spécifiques pour les véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er mars 2010

Compte-rendu affiché le : 9 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Brachet (pouvoir à M. Bouju), Charles, Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Imbert A (pouvoir à M. Assi), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Daclin, Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 8 mars 2010

Décision n° B-2010-1450

objet :	Fourniture de pièces de rechange d'origine, d'accessoires, de produits divers et d'outillages spécifiques pour les véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes - Autorisation de signer le marché
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 février 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-1307 en date du 30 novembre 2009, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour la fourniture de pièces de rechange d'origine, d'accessoires, de produits divers et d'outillages spécifiques pour les véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics et de son article 77, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 5 février 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Porteret et Gobillot pour le marché à bons de commande d'une durée de deux ans ferme, reconductible une fois deux années et d'un montant global de 400 000 € HT minimum, soit 478 400 € TTC, et de 1 200 000 € HT maximum, soit 1 435 200 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture de pièces de rechange d'origine, d'accessoires, de produits divers et d'outillages spécifiques pour les véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Porteret et Gobillot pour un montant global minimum de 478 400 € TTC et maximum de 1 435 200 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine - exercices 2010, 2011 et éventuellement 2012, 2013 - comptes 615 511, 615 510, 606 810, 606 320 et 615 580 - fonctions 020 et 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2010.